



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COMIFAC

CONSEIL DES MINISTRES

COMIFAC/CM/co.ordi/4/7/

14 août 2006

4^e session ordinaire

Point 7

Malabo, 19-21 septembre 2006

RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DES POINTS FOCALUX DE LA COMIFAC

SECRETARIAT EXECUTIF

Juillet 2006

SOMMAIRE

	Page
1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	3
2. OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
3. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE	4
4. PRINCIPQUX CONSTATS DE L'ETUDE	5
4.1 Missions des Points Focaux	5
4.2 Positionnement du Point Focal	6
4.3 Motivation, incitation	7
4.4 Niveau d'autonomie et valorisation du Point Focal	8
4.5 Le relationnel au sein du système COMIFAC	9
4.6 Les supports techniques	11
4.7 Travail quotidien des Points Focaux	12
5. FINALISATION ET VALIDATION DE L'ETUDE	13
5.1 Restitution des volets 1 et 2 de l'étude en plénière	14
5.2 Résultats des travaux en groupe : missions des Points Focaux	14
5.3 Recommandations de l'atelier	16

1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La COMIFAC, émanation de la Déclaration de Yaoundé sanctionnant le premier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale est devenue aujourd'hui une Organisation Intergouvernementale de référence chargée de l'orientation, de la coordination, de l'harmonisation, et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. Sur le plan du dispositif institutionnel, le Traité instituant la COMIFAC adopté en février 2005 prévoit trois organes à savoir le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et le Secrétariat Exécutif.

Les premiers organes constituent des organes délibérants alors que le Secrétariat Exécutif (SE) est l'organe d'exécution ou opérationnel de l'institution. Il a la charge d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions des organes délibérants, de préparer les sessions de réunions de ces organes, de suivre et coordonner la mise en œuvre du plan de convergence et de représenter la sous-région auprès des instances internationales et autres foras traitant des questions forestières et environnementales.

Pour remplir efficacement ses missions, le Secrétariat Exécutif s'appuie au niveau de chaque pays membre sur un Point Focal (PF). Les Points Focaux sont à cet effet des relais du Secrétariat Exécutif au niveau national et doivent de ce fait jouer un rôle prépondérant, aussi bien dans le suivi, la coordination de la mise en œuvre du plan de convergence, que dans l'animation des foras nationaux regroupant tous les acteurs concernés par la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Le Secrétariat Exécutif a cependant constaté que ses points focaux n'étaient pas encore totalement opérationnels, du fait de certaines difficultés inhérentes à leur organisation et fonctionnement notamment :

- l'absence de lettre de mission ou de cahier des charges devant orienter de façon précise leur travail quotidien ;
- l'instabilité récurrente propre aux administrations publiques qui ne permet pas un suivi régulier des dossiers, une capitalisation des connaissances et des expériences acquises ;
- leur positionnement institutionnel caractérisé par des difficultés d'accès à certaines informations et aux moyens de communications modernes,
- le cumul de plusieurs fonctions qui réduit leur disponibilité.

Cette situation a évidemment des répercussions sur la performance du Secrétariat Exécutif. Pourtant, chaque point focal devrait être chargé du suivi de l'ensemble des activités menées par la COMIFAC et les institutions partenaires dans le pays membre et disposer des données relatives aux :

1. statistiques de production, de transformation et de commercialisation des produits forestiers ;
2. réformes sectorielles ;
3. processus internationaux ayant trait au secteur forêt - environnement ;
4. dialogue politique sectoriel et intersectoriel ;
5. indicateurs de performance dans la mise en œuvre du plan de convergence ;
6. indicateurs d'impact économique, écologique et social (lutte contre la pauvreté) ;
7. directives du secrétariat exécutif relatives au développement forestier.

Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat Exécutif a commandité en mai 2006, avec l'appui du Bureau Franco-allemand, une étude portant sur le renforcement des capacités opérationnelles des Points focaux. Un atelier de finalisation et de validation des conclusions de la dite étude a eu lieu du 13 au 14 juin 2006 à Malabo.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le principal objectif de l'étude était de rechercher les voies et moyens de redynamiser le système des points focaux COMIFAC afin qu'il devienne un véritable instrument d'intervention, de communication et de concertation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ainsi que des partenaires du processus COMIFAC.

3. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'étude a été conduite par deux consultants dont l'un s'est penché sur le diagnostic organisationnel des points focaux et l'autre sur l'analyse de la gestion de coopération entre les points focaux.

a. Déroulement de l'étude

En ce qui concerne le déroulement de l'étude, les consultants ont organisé des concertations avec les points focaux et dans certains cas avec les représentants de la société civile regroupés dans quatre pays, soit à :

- Libreville pour les points focaux du Gabon et de Sao tomé et Principe ;
- Brazzaville pour les points focaux de la RDC et du Congo ;
- Kigali pour les points focaux du Burundi et du Rwanda ;
- Douala pour les points focaux de la RCA, du Tchad, de la Guinée Equatoriale et du Cameroun.

b. Méthodologie de l'étude

La méthodologie proprement dite a consisté à établir un questionnaire destiné aux points focaux afin de faire un diagnostic de leur organisation et fonctionnement.

Volet 1 de l'étude : Diagnostic organisationnel des points focaux

Il s'est agi d'obtenir des réponses aux interrogations ci-après :

- Quelle est la raison d'être des points focaux ? Les Points focaux connaissent-ils leur mission ? Ont-ils des objectifs clairement définis et compris de tous ? Partagent-ils la même vision¹ ?
- Comment fonctionnent les Points focaux nationaux aujourd'hui ? Disposent-ils de moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches ?

¹ Une vision définit une identité commune et focalise l'énergie des membres de l'organisation. Développer une vision pour l'avenir avec une organisation peut être difficile. Bien souvent, ses membres ne sont pas habitués à penser l'avenir plus loin. Dans le cas d'espèce, Il est intéressant de chercher à connaître les dysfonctionnements du système des points focaux.

- Quelles sont les personnes qui jouent le rôle de Point focal dans les pays ? Quel est leur profil ? Celui-ci cadre-t-il avec la mission et les objectifs assignés au Point focal ? De quelles compétences disposent-ils pour accomplir leurs tâches ? Sont-elles suffisantes ?
- Quel est le positionnement des Points focaux au sein de leur structure d'appartenance ? Disposent-ils de suffisamment de marge de manoeuvre pour accomplir leur mission ?
- Comment est conduit le dialogue sectoriel et intersectoriel dans les pays membres ? Quel est / devra être le rôle des points focaux afin de rendre le dialogue performant et porteur pour le processus COMIFAC ?
- Quelle collaboration existe-il entre les points focaux et le SE ? Quel appui est attendu et souhaité du SE ? Quel est le possible rôle des points focaux dans le système de suivi évaluation du SE COMIFAC ?
- Que faudrait-il pour que la COMIFAC soit intéressante au quotidien pour les Points focaux ?
- Quels regards les acteurs du secteur forestier portent-ils sur les Points focaux et quelles relations entretiennent-ils avec eux ?

Volet 2 : Analyse de la gestion de coopération entre les points focaux

Pour analyser les possibilités de la mise en place d'un système de concertation et de communication virtuelle, il s'est agi de :

- Voir si les conditions techniques pour la mise en place d'un tel système sont réunies au niveau des structures d'accueil des points focaux et/ou quel investissement est encore nécessaire ;
- Introduire / discuter l'approche, y compris les coûts, avec les points focaux et le SE COMIFAC pour connaître leurs points de vue sur la démarche et élaborer des propositions par rapport à la mise en place de l'outil de communication et de concertation électronique.

4. PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ETUDE

Le rapport de l'étude fait ressortir un certain nombre de constats portant sur les missions, le positionnement, la motivation, le niveau d'autonomie et la valorisation, les relations, les supports techniques et le travail quotidien des points focaux. Ces constats se présentent comme suit :

4.1 Missions des PF

Aux questions de savoir quelle est la raison d'être des PF, ont-ils des objectifs clairement définis et compris de tous, partagent-ils la même vision, les PF répondent ne pas disposer de missions officielles. Cependant, ces derniers estiment que leurs missions pourraient être :

1. veiller à l'opérationnalisation du plan de convergence avec pour tâches entre autres, animer les fora nationaux et apporter un appui à la restructuration des ONG nationales ;
2. servir d'interface entre le SE et les autres acteurs dans les pays ;
3. promouvoir les politiques de gestion efficace et durable des écosystèmes dans les pays membres ;
4. être des animateurs de réseaux thématiques ;
5. diffuser les informations sur la COMIFAC à toutes les parties prenantes dans les pays ;
6. impliquer les parties prenantes du secteur dans le processus de conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale à travers une plateforme à définir ;
7. informer le SE (faire régulièrement le point) sur l'état d'avancement des politiques nationales d'intégration sous-régionales ;
8. être informés de toutes les questions qui concernent « la chose forestière dans les pays ».

4.2 Positionnement du PF (structure de l'organisation)

Tous les PF sont des fonctionnaires. Leur positionnement n'est pas partout le même mais tous sont des cadres supérieurs de l'administration centrale. A cet effet,

- Le PF du Gabon est Conseiller du Ministre chargé de la COMIFAC. Il a été nommé par Décret présidentiel. Il a libre accès au Ministre ;
- Le PF du Burundi est Conseiller du Ministre. Sa position lui permet de rencontrer ce dernier si nécessaire ;
- Le PF de la Guinée Equatoriale est Directeur Général des Forêts. Il rencontre le Ministre sans difficulté particulière ;
- Le PF du Cameroun n'est pas officiellement désigné. Il existe cependant un PF de fait : le Directeur de la Coopération. Trois personnes gravitent autour de la fonction du PF : le Directeur de la Coopération, avec un adjoint qui gère les dossiers techniques (le Chef de la Cellule de la Programmation et des Projets du Ministère des Forêts) ; une troisième personne, le Conseiller Technique N°1 du Ministère, intervient aussi comme PF lorsque le Directeur de la Coopération est absent² ;
- Le PF de la République du Congo, ancien Directeur Général des Eaux et Forêts est actuellement Directeur du Centre National d'Inventaires et Aménagements des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF). Sa position lui permet d'accéder au Ministre en fonction des nécessités ;

² Le Conseiller Technique N°1 a été nommé PF de la COMIFAC quelques jours avant l'atelier de restitution des résultats de l'étude.

- Le PF de la République Centrafricaine est Chargé de Mission au Ministère de l'Environnement et des Forêts ;
- Le PF de Sao Tome et Principe est professeur de lycée, également technicien forestier assumant des fonctions à ECOFAC³ ;
- Le PF de la RDC est un chef de division. Il a rang de Directeur. Il a un libre accès au Ministre en cas de nécessité ;
- Le PF du Rwanda est Directeur des Forêts au Ministère des Terres, de l'Environnement, de la Forêt, de l'Eau et des Mines. C'est un Ingénieur des Forêts. Il n'a pas un libre accès au Ministre ;
- Le PF du Tchad est un ancien Directeur de la Protection de la Faune et des Aires Protégées. Il a été détaché de l'administration centrale, et affecté à plein temps au poste de PF COMIFAC. Il n'a pas un libre accès au ministre : il doit d'abord en référer à sa hiérarchie.

4.3 Motivation, incitation

La motivation reste un aspect diversement apprécié par les PF. La réponse première apportée à la question de l'existence de la motivation au sein du système des PF est qu'il n'y a pas de motivation.

Les PF reconnaissent toutefois qu'il existe quelques éléments de motivation tels que : le travail au sommet de l'Etat, les opportunités de formations, les opportunités de voyages et la contribution à l'intégration sous-régionale.

L'appellation Point Focal a été remplacée au Gabon par **Conseiller du Ministre Chargé de la COMIFAC**. Une Cellule COMIFAC a été créée par le Ministre. A l'inverse de la majorité des PF COMIFAC, celui du Gabon n'est plus un individu travaillant seul. Il s'agit là autant d'éléments de motivation reconnus comme tel par l'intéressé.

Le PF du Burundi dit qu'il tire sa motivation de la gestion concertée des ressources naturelles au niveau sous-régional. Travailler dans le cadre sous-régional est une nécessité pour le Burundi confronté comme son voisin, aux problèmes de déforestation et d'érosion des sols. Travailler de manière concertée anticipe sur des conflits qui pourraient naître du fait d'une mauvaise gestion de la ressource chez le voisin⁴.

Il faut cependant souligner que la motivation sous forme de bénéfices monétaires interpelle la COMIFAC⁵.

³ Les informations relatives au PF de Sao tome et Principe ont été fournies par sa représentante lors de la consultation. Ces informations n'ont pas permis d'apprécier avec exactitude le positionnement du PF de Sao Tome et Principe au sein de son Administration.

⁴ Quand la ressource s'épuise chez soi, on a tendance à aller chez le voisin avec les conséquences que l'on connaît généralement : conflits frontaliers basés sur la gestion des ressources environnementales.

⁵ « Si la motivation ne sous forme monétaire n'est pas prise en compte dans le système COMIFAC, le travail continuera à se faire au rythme actuel ». Propos d'un PF

4.4 Niveau d'autonomie et valorisation du PF

a) Niveau d'autonomie

Les PF disent jouir de suffisamment de marge de manœuvre pour faire leur travail. Quelques uns cependant, ne disposent pas d'autonomie nécessaire pour prendre des initiatives. Au Rwanda, le formalisme administratif est tel que le PF ne peut envoyer une correspondance à l'extérieur de son Département ministériel et encore moins à l'extérieur du pays. Il ne peut rien entreprendre sans l'avis du Ministre.

Au Burundi, toute initiative du PF est assujettie à l'avis de sa hiérarchie.

L'autonomie du PF ne doit pas seulement être vue en terme de prise de décision ou à son positionnement dans son ministère. Elle doit être aussi vue en terme de moyens (déplacement, finances, équipements, etc.) dont il dispose.

b) Valorisation du PF

L'appréciation du statut du PF varie d'un pays à l'autre. De manière générale, tous vivent ce statut de manière non valorisante. Les PF aimeraient bien que le SE les mette davantage au devant de la scène lors des manifestations organisées dans les pays. Ils estiment qu'une manifestation de la COMIFAC dans un pays membre devrait être un moment privilégié pour le SE de faire la promotion du PF et partant celle de la COMIFAC.

Image et visibilité du PF

Il ressort des propos entendus des PF, que dans la situation actuelle, l'image des PF est une image plate : le PF ne jouit pas d'un prestige particulier. Certains PF rencontrés pensent que le Point Focal n'est pas valorisé : il ne figure dans aucun des organigrammes du système COMIFAC.

Pour certains PF, l'appellation « Point Focal » devrait changer : « elle ne correspond pas à l'ambition sous-régionale de la COMIFAC » mais elle fait plutôt penser à une « petite tâche », ont-ils précisé. Toujours selon les PF, autant la COMIFAC dans sa déclinaison en « Commission des Forêts d'Afrique Centrale », met en relief l'importance de l'organisation, autant le « point focal » détruit cette ambition. Le « point » traduit en général quelque chose de petit.

Visibilité du PF

Un des PF a souligné que la COMIFAC en tant que structure sous-régionale n'est pas visible sur le terrain, dans les pays respectifs, parce que les PF ne conduisent pas de dossiers techniques qui pourraient les mettre au devant de la scène et partant rendre plus visible la COMIFAC. Lorsque les PF sont invités par différents partenaires dans leurs pays, les PF disent l'être au titre des responsabilités qu'ils assument dans leurs Administrations respectives et non pas par rapport à celui de PF.

Le Consultant a pu noter qu'aucune des cartes de visite des PF rencontrés ne contient la mention «Point Focal de la COMIFAC ».

4.5. Le relationnel au sein du système COMIFAC

4.5.1 Communication et relations des PF avec le Secrétariat Exécutif

Les relations entre PF et SE sont diversement appréciées par les PF. Elles sont jugées bonnes par les PF du Gabon, de la RCA, du Tchad, de la Guinée Equatoriale. Par contre, elles sont mitigées pour les PF du Rwanda, du Burundi, du Congo et de la RDC.

Les appréciations qui reviennent le plus souvent sont :

- circulation des informations peu satisfaisante ;
- délais pour la réalisation de certains travaux demandés trop courts ;
- multiplicité de réunions et chevauchements ;
- absence de calendrier de rencontres connu à l'avance.

4.5.2 *La communication entre les PF*

Les PF disent connaître les adresses de contact des uns et des autres (téléphone, e-mail, boîte postale, etc.) mais ne communiquent pas entre eux. Il existe quelques contacts épisodiques, personnels, entre deux PF.

Pour l'absence de communication entre PF, les concernés l'expliquent par le manque de sujets autour desquels échanger. Outre le fait que les PF n'ont « pas matière à communication entre eux », certains soulignent que la communication coûte cher⁶.

4.5.3 *La relation du PF avec son administration.*

- *Les PF sont-ils connus ?*

Les Consultants n'ont pas disposé du temps matériel nécessaire pour rencontrer les responsables des différents services pour s'informer des relations avec le PF COMIFAC de leur pays. Le connaissent-ils ? Le cas du point focal de Sao Tome et Principe donne quelques éléments d'appréciation sur la connaissance que les autres cadres ont du PF de leur pays : la personne venue le représenter ne connaissait pas les activités du PF dans le pays. Le consultant ne peut aujourd'hui rapporter que les propos des PF qui disent être connus comme tels des autres cadres au sein de leurs administrations.

- *Les activités des PF sont-elles facilitées au sein de leurs administrations ?*

Certains PF ont déclaré qu'ils peuvent organiser, au sein de leurs administrations, des réunions ayant trait à la COMIFAC : il suffit pour cela d'en informer le Ministre. Ailleurs, cela ne se peut si ce n'est pas à l'initiative de la hiérarchie. Les situations varient donc d'un pays à l'autre.

4.5.4 *Relations avec les autres acteurs.*

- *Relations avec les ONG*

Les relations des PF avec les ONG sont pour le moment assez faibles. Très peu de PF disposent de listes des ONG/associations nationales. La collaboration entre les PF et les ONG est davantage symbolique : participation à la journée internationale de l'environnement, invitation à quelques événements phares. Le discours dominant des PF consiste à dire que les ONG nationales ne sont pas organisées. Les trois ONG rencontrées au Congo portent un jugement assez mitigé dans leurs relations avec le PF.

⁶ Tous les PF ont à un moment ou à un autre déboursé de leurs poches quelques francs pour faire face à une dépense de communication : achat de cartes de téléphone, envoi ou réception de fax, envoi de mail, etc.

Quelques partenaires au développement rencontrés disent ne pas savoir comment s'adresser aux PF, tout simplement parce qu'ils ne connaissent pas leurs attributions exactes.

- Relations avec les autres structures

Rien de bien significatif n'est fait dans ce sens. Les raisons évoquées par les PF sont, invariablement : le manque de moyens et de missions précises, mais peut-être aussi comme l'a dit un des PF, « la COMIFAC est encore et d'abord, une affaire des bailleurs de fonds ».

4.6 Les supports techniques

Les équipements

Bien que la situation soit variable d'un PF à l'autre, on peut cependant souligner que tous les PF disposent du minimum pour fonctionner :

- Un ordinateur de bureau, à l'exception du Burundi et du Tchad ;
- un bureau ;
- Une imprimante ;
- L'accès à internet pour quelques uns ;
- Une ligne téléphonique (pas toujours internationale) ;
- Un fax (pour quelques uns) ;
- Un photocopieur parfois.

Le temps

A l'exception des PF du Gabon et du Tchad occupés à 100%, les PF ne peuvent quantifier le temps qu'ils consacrent aux activités de la COMIFAC. Ils ne disposent pas de plan de travail COMIFAC. C'est lorsqu'il y a du travail en provenance du SE ou encore de son Ministre que le PF travaille pour la COMIFAC.

Les ressources humaines

A l'exception des PF Gabon et Congo qui travaillent en équipe, les autres PF travaillent seuls.

Tous les PF ont constitué des groupes/comités de travail pour l'élaboration des fiches nationales triennales du plan de convergence. Cette situation a fait émerger l'idée d'un bureau national COMIFAC.

Le Consultant a rencontré le Secrétaire Exécutif à Yaoundé. Il est lui-même acquis à l'idée du Bureau national COMIFAC qui serait le prolongement du Secrétariat Exécutif. Toutefois, il ne s'est pas prononcé sur la taille d'un tel bureau.

Le budget de fonctionnement

Les PF recourent aux moyens de leurs administrations pour financer les dépenses courantes : envoyer les e-mails, faire une photocopie, acheter une rame de papier, etc. Bon nombre de PF mènent les activités de la COMIFAC avec leurs propres moyens financiers.

Les PF du Gabon et du Congo disposent de moyens de leurs administrations pour fonctionner. Celui du Tchad dispose d'un budget de 7 000 000 FCFA voté chaque année mais jamais débloqué.

Les PF de la RCA et du Tchad disposent d'un petit budget qui leur permet de mener quelques activités.

En définitive et ce de manière générale, ce sont les administrations d'appartenance des PF qui viennent en appui aux activités de la COMIFAC.

4.7 Travail quotidien des points focaux

4.7.1 Les activités des PF

- En quoi consiste le travail quotidien d'un PF ?

Deux situations ont été observées sur le terrain : les PF affectés à plein aux activités de la COMIFAC (Gabon et Tchad) et les autres PF qui travaillent à la demande du SE . Pour cette dernière catégorie de PF, il n'existe pas de travail quotidien de la COMIFAC ; ceux-ci travaillent par à coups, en fonction des besoins exprimés par le SE et/ou leurs Ministres⁷. Tous les PF qui ont élaboré les fiches nationales triennales ont travaillé à plein temps.

4.7.2 Les Clients du PF

- Pour qui travaillent les PF ?

Les clients identifiés par les PF sont :

- L'Etat (le Ministère qui doit valider les dossiers préparés par le PF) ;
- Le SE de la COMIFAC ;
- Toutes autres parties prenantes.

Les clients qui recourent le plus aux services des PF sont le SE et le Ministère.

⁷ Les PF disent que les Ministres sont les PF politiques de la COMIFAC.

4.7.3 Résultats des actions des PF

- Les PF peuvent-ils revendiquer quelques réussites ?

Quelques PF ont apporté des réponses positives à cette question. Le PF du Rwanda pense que son action a aidé à lever l'incompréhension qui existait sur l'adhésion du Rwanda à la COMIFAC. Le Rwanda considère aujourd'hui la COMIFAC comme une organisation sous-régionale majeure.

Le PF de la RDC participe à beaucoup de rencontres nationales pour expliquer les axes prioritaires de la COMIFAC. Il estime que son action commence à apporter des fruits parce qu'il reçoit des appuis de l'autorité administrative et des bailleurs de fonds.

Le PF de la RCA a contribué :

- à l'aboutissement du protocole d'accord sur la libre circulation des personnes et des biens dans la zone du trinational de la Sangha (TNS) ;
- à l'adoption d'un arrêté instaurant le forum national sur la gestion durable des forêts.

Le PF de la Guinée Equatoriale a réussi à expliquer aux plus hautes autorités de l'Etat la raison d'être de la COMIFAC. Le pays a été le premier à ratifier le traité⁸.

5. FINALISATION ET VALIDATION DE L'ETUDE

La finalisation et la validation de l'étude a eu lieu au cours d'un atelier organisé du 13 au 14 juin 2006 à Malabo, par le Secrétariat Exécutif avec l'appui de la France, facilitateur du partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Cet atelier a réuni une quinzaine de participants représentant le bureau franco-allemand, SNV (modérateur de la Réforme CEFDHAC), les Etats membres de la COMIFAC suivants : Burundi, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC et Tchad.

Les objectifs assignés à l'atelier étaient:

- Finaliser et valider les résultats de l'étude ;
- Déterminer les missions des Points Focaux ;
- Examiner les possibilités de mise en place d'un système de communication et de concertation virtuelle entre les Points Focaux ;
- Formuler des recommandations à l'intention des ministres pour traduire en décisions les résultats de l'atelier

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en plénière avec la restitution des résultats de l'étude par les consultants, en groupes pour la détermination des missions des points focaux et par un exercice pratique sur la mise en place d'un système de communication et de concertation virtuelle entre les Points Focaux.

⁸ Ratification faite en septembre 2005.

5.1 Restitution des volets 1 et 2 de l'étude en plénière

Les constats du diagnostic organisationnel présentés par le consultant du volet 1 ont été validés par les Points Focaux. De même, les éléments d'analyse du système de communication entre les PF présentés par la consultante du volet 2 ont été validés par les participants.

5.2 Résultats des travaux en groupe : Missions des Points Focaux

Les résultats des travaux en groupe portent sur les missions qui incombent aux Points Focaux. Ainsi, les Points Focaux ont pour missions :

1. Conseiller les décideurs nationaux (Gouvernement, Parlement, autres grandes institutions étatiques).

A ce titre, ils doivent :

- Mettre à la disposition du Ministre en charge des forêts des analyses et des propositions par rapport au processus COMIFAC ;
- Donner des informations et des explications sur le processus COMIFAC et les raisons de l'adhésion du Pays au dit processus aux différents Ministères, chambres du Parlement et autres grandes institutions étatiques.

2. Coordonner la mise en œuvre du plan de convergence COMIFAC au niveau national et en assurer le suivi tant au niveau national que sous régional.

Et à ce titre, ils devront :

- S'informer et porter à la connaissance du Ministre en charge des forêts et de la COMIFAC, toutes les actions menées en rapport avec le Plan de convergence de la COMIFAC au niveau national et sous régional ;
- Initier, promouvoir et entretenir des concertations avec les partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre de la composante nationale du Plan de convergence COMIFAC ;
- Veiller à l'implication de toutes les parties prenantes notamment la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement à la mise en œuvre de la composante nationale du Plan de Convergence, notamment par la tenue d'ateliers d'informations périodiques ;
- Développer les relations de collaboration avec les autres Ministères concernés par le processus COMIFAC (Finances et Budget, Agriculture, Environnement, Recherche scientifique, Administration du Territoire, Plan, etc.) ;
- Appuyer l'organisation des fora nationaux à travers la participation aux concertations, les propositions des thématiques à débattre et la transmission des principales conclusions au Ministre en charge des forêts et au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

3. Représenter le Secrétariat Exécutif

Et à ce titre, ils sont chargés de :

- Représenter le SE au niveau national ;
- Renforcer, si nécessaire, la délégation du SE aux rencontres nationales, sous-régionales et internationales ;
- Représenter, en cas de besoin, le SE aux rencontres nationales, sous-régionales et internationales.

4. Servir de relais entre le SE et les pays membres

Et à ce titre, ils devront :

- Mettre à la disposition du SE COMIFAC, les informations, analyses et propositions nationales pertinentes ;
- Communiquer les orientations et préoccupations du Ministre en charge des Forêts au SE ;
- Vulgariser les activités du SE dans les pays membres ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris par le Pays dans le cadre des missions assignées à la COMIFAC ;
- Jouer le rôle d'interface auprès des Points focaux des grandes conventions internationales concernant le secteur ;
- Sensibiliser l'opinion nationale notamment les futurs gestionnaires des écosystèmes forestiers sur le processus COMIFAC ;
- Communiquer au SE COMIFAC dans des délais raisonnables, l'agenda des rencontres nationales et internationales devant se tenir dans le pays relatives à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Produire un rapport d'activités trimestriel au Ministre en charge des forêts pour appréciation, puis le transmettre au SE et aux autres parties prenantes ;
- Veiller au paiement régulier des contributions statutaires du pays à la COMIFAC ;
- Contribuer à la rédaction du bulletin d'informations COMIFAC news.

5. Assurer l'interface pour la mise en œuvre du plan de convergence

Et à ce titre, ils devront :

- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la composante nationale du plan de convergence entre les ministères et les autres acteurs concernés (société civile, opérateurs économiques, etc.) ;
- Développer les rapports de coopération avec les autres partenaires internationaux de la sous-région ;
- Assurer la mise à jour de la liste des ONG (nationales et internationales) et des associations intervenant dans le secteur forestier.

6. Procéder à l'animation du réseau des Points Focaux

Et à ce titre, ils devront :

- Définir les thèmes d'échanges du réseau et désigner les modérateurs respectifs ;
- Echanger et capitaliser les expériences, le savoir faire, les bonnes pratiques et les connaissances innovantes ;
- Echanger les approches méthodologiques et stratégiques, entre autres en matière de plaidoyer et de lobbying en faveur du secteur forêt environnement ;

- Contribuer à l'émergence de l'esprit d'équipe ;

5.3 Recommandations de l'atelier

Au terme de l'atelier, les recommandations suivantes ont été formulées à l'intention des Ministres :

a) Mise en place d'une Coordination Nationale de la COMIFAC (CNC)

Les participants ont recommandé de :

1. ***Mettre en place une Coordination nationale de la COMIFAC en lieu et place du Point Focal, avec à sa tête un Coordonnateur National COMIFAC appuyé par un Assistant, tous deux affectés à temps plein, l'équipe pouvant par ailleurs être renforcée autant que de besoins selon les spécificités des pays membres ;***

2. ***Mettre à la disposition de cette entité les ressources financières suffisantes pour lui permettre de remplir efficacement son rôle.***

Il est bien entendu qu'avant la mise en place du mécanisme autonome de financement de la COMIFAC, la source principale de financement de la coordination nationale proviendra des budgets des États et du SE à travers les appuis de partenaires au développement.

b) Mise en place d'une plate forme électronique

Les participants ont recommandé de :

1. ***Mettre à la disposition de la COMIFAC une plate forme de concertation et de communication virtuelle (électronique), après avoir rempli les préalables ci-après nécessaires pour assurer le succès et la durabilité de l'outil :***

- Adoption de la lettre de Mission des PF par le Conseil des Ministres ;
- Confirmation / Mise en place des « cellules » dans les pays membres ;
- Sélection d'un coordonnateur parmi les « PF »

2. ***Adopter la feuille de route ci-après :***

- Atelier de formation en réseautage ;
- Identification de 4 thèmes prioritaires de concertation à traiter par le réseau des PF ;
- Sélection d'un coordonnateur de la plate forme électronique parmi les « PF » ;
- Formation du coordonnateur ;
- Installation de la plate forme et
- Fourniture des PF en équipements techniques nécessaires (ordinateurs, accès à l'internet).